



Mise a pied; sans indemnité de repture !!!!

Par **berimbacomedo**, le **13/03/2009** à **14:06**

bonjour, j'ai vous ecrire car j'ete employe comme barman dans un etablissement sur paris pendant 18 mois, et j'ete oublige de quite cette endroit, car ils mon mise à pied en consarvatoire (faute grave) que je ne pas commis, est depuis le 31 octobre 2008 je suis au chomage, la cose pour la quel je vous ecrire ce parce que dans dans la lettre qu'il mon ecrire il mon pris pour un voleur et je ne peu pas accepter cette décision qu'il en pris ver moi car je bosse à cette etablissement pour un bon moment et j'ete considere comme un bon employe chez eù, le motif que vous ecrire mantaiment, ce parce que d'apres le point de vu de mes amis, mon expatron il à tor, j'espere avoir une reponse de votre part, merci beaucoup

Par **julius**, le **13/03/2009** à **20:50**

Bonjour,

Les éléments que vous nous donnez nécessite plus de détails:

- Entretien licenciement ? seul ou non ?
- Motifs invoqués
- Pourquoi dites vous que vous étiez un bon employé ? des preuves?
- Pourquoi vos amis considèrent que l'employeur a tort ?

Merci d'essayer de répondre au mieux pour la pertinence des réponses que vous attendez de notre part (dans la mesure de notre possible et de notre temps)